



Le conseil national de l'ordre des infirmiers a fixé le montant de la cotisation annuelle à 75€. Cela lève l'illusion quant à une cotisation modique ou symbolique. En levant un tel « impôt » la structure ordinale va amputer encore un peu plus le pouvoir d'achat des infirmiers (ères).

Ainsi l'ordre national s'attribue un budget de plus de 38 millions d'euros.

Les personnels infirmiers n'admettent pas cette obligation de payer pour travailler. Déjà les masseurskinésithérapeutes et pédicures podologues ont manifesté leur refus de l'ordre en n'acceptant pas de payer leur cotisation.

Force Ouvrière exprime depuis l'origine son total désaccord à la mise en place des ordres professionnels.

Nous vous rappelons que seule l'affiliation à l'ordre constitue une obligation pour exercer et ainsi ne pas être en situation d'exercice illégal de la profession.

SIGNEZ ET FAITES SIGNER LA PÉTITION

« Je fais grève de la Cotisation à l'Ordre Professionnel »

Nom	Prénom	Grade	Service	Signature

A RETOURNER AU SYNDICAT FO DE VOTRE ETABLISSEMENT

Groupement Départementale de la Mayenne : <http://www.fo-sante-53.info>

Fédération des personnels des services publics et des services de santé FORCE OUVRIERE
153 – 155 rue de Rome 75017PARIS - 0144 0106 00 - fo.sante-sociaux@fosps.com